



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2479

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2479**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) a été créé au 1er janvier 2017 par la fusion du Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Miribel Jonage, du Syndicat intercommunal de la Rize et du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel Jonage auquel la Métropole de Lyon était adhérente.

Comme cela avait été prévu, le comité syndical du SYMALIM du 14 février 2017 a voté dans un second temps la modification des statuts du syndicat suite à l'adhésion de la Communauté de communes de Miribel et Plateau (CCMP).

La composition du comité syndical a été modifiée de la manière suivante :

- 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour la Métropole,
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la CCMP,
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la Ville de Lyon,
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la Ville de Villeurbanne,
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Département du Rhône,
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Département de l'Ain,
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour chacune des Communes de Beynost, Décines Charpieu, Jonage, Jons, Meyzieu, Miribel, Neyron, Niévroz, Saint Maurice de Beynost, Thil et Vaulx en Velin.

Chaque délégué serait porteur d'un nombre de droits de vote différenciés, sur un total de 107 droits de vote selon la répartition suivante :

- Métropole : 5 droits de vote par délégué, soit un total de 60 droits de vote (56,07 %),
- Ville de Lyon : 5,5 droits de vote par délégué, soit un total de 11 droits de vote (10,28 %),
- Ville de Villeurbanne : 4 droits de vote par délégué, soit un total de 8 droits de vote (7,48 %),
- Département de l'Ain : 4 droits de vote par délégué, soit un total de 4 droits de vote (3,74 %),
- Département du Rhône : 2 droits de vote par délégué, soit un total de 2 droits de vote (1,87 %),
- CCMP : 1,5 droit de vote par délégué, soit un total de 3 droits de vote (2,80 %),
- Communes de Décines Charpieu, Meyzieu, Vaulx en Velin : 3 droits de vote par délégué, soit, pour chaque Commune, un total de 3 droits de vote (2,80 %),
- Communes de Jonage, Miribel : 2 droits de vote par délégué, soit, pour chaque Commune, un total de 2 droits de vote (1,87 %),
- Communes de Beynost, Jons, Neyron, Niévroz, Saint Maurice de Beynost, Thil : 1 droit de vote par délégué, soit pour chaque Commune, un total de 1 droit de vote (0,93 %).

Le comité syndical élit parmi ses membres un bureau exécutif composé de 13 membres : un Président, 2 à 8 Vice-Présidents, 10 à 4 membres secrétaires. Les postes sont obligatoirement affectés de la manière suivante :

- 3 à la Métropole,
- 1 au Département de l'Ain,
- 1 au Département du Rhône,
- 1 à la CCMP,
- 1 à la Ville de Lyon,
- 1 à la Ville de Villeurbanne,
- 5 aux Communes riveraines de l'île de Miribel Jonage dont 2 pour les Communes du Département de l'Ain et 3 pour les Communes de la Métropole et/ou du Département du Rhône.

II - Désignation d'un représentant supplémentaire de la Métropole au comité syndical

Conformément aux nouveaux statuts votés par le SYMALIM, la Métropole doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant supplémentaires au comité syndical. Pour mémoire, la Métropole a désigné les 11 représentants titulaires et 11 représentants suppléants suivants par délibération n° 2016-1613 du Conseil du 12 décembre 2016 :

Titulaires	Suppléants
1 - Jérôme STURLA	1 - Lucien BARGE
2 - Laurence FAUTRA	2 - Mohamed RABEHI
3 - Richard BRUMM	3 - Guy BARRAL
4 - Jean Paul COLIN	4 - Virginie POULAIN
5 - Christophe QUINIOU	5 - Gilles GASCON
6 - Martine DAVID	6 - Sarah PEILLON
7 - Martine MAURICE	7 - Gaël PETIT
8 - Gilbert-Luc DEVINAZ	8 - Marc CACHARD
9 - Pierre HEMON	9 - Bruno CHARLES
10 - Jean-Michel LONGUEVAL	10 - Jean-Jacques SELLES
11 - Roland BERNARD	11 - Ronald SANNINO

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Stéphane GOMEZ en tant que titulaire et monsieur Michel FORISSIER en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.

·
·